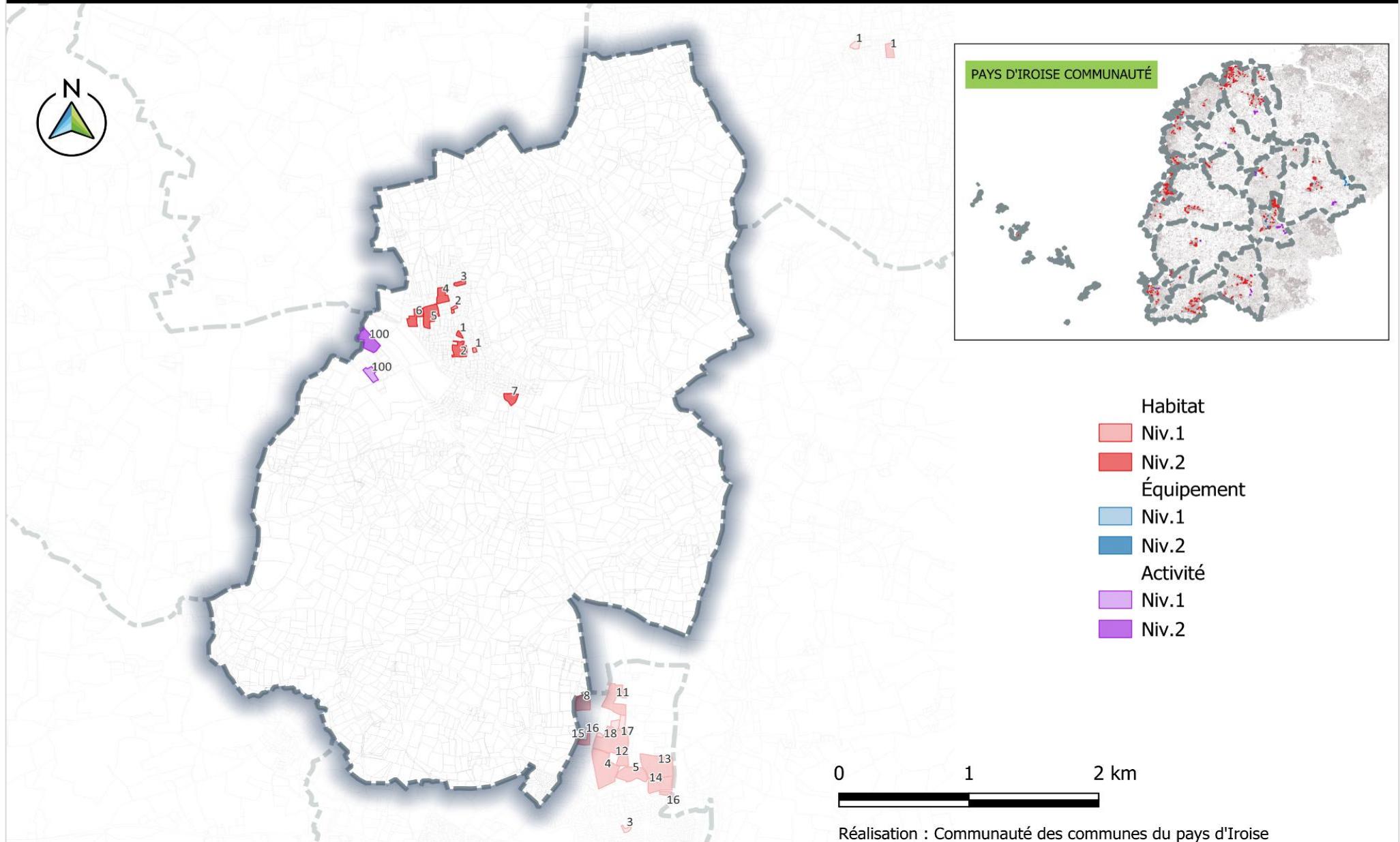


LANRIVOARE

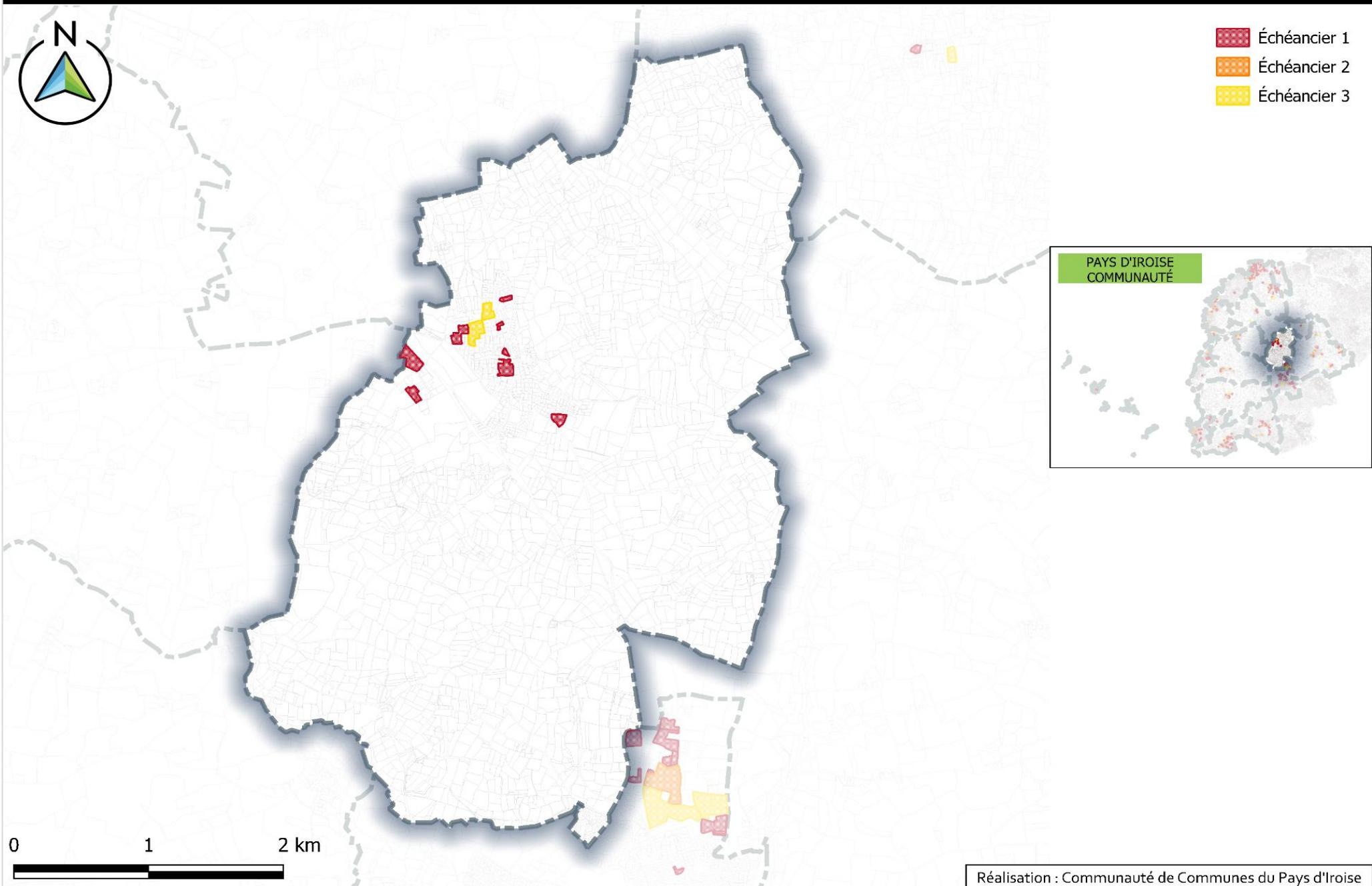
**Localisation générale des
OAP sectorielles d'aménagement
niveau 1 et niveau 2**

LANRIVOARÉ



**Echéanciers appliqués
aux OAP sectorielles d'aménagement**

LANRIVOARE



OAP sectorielles d'aménagement de niveau 1

Rappel :

Schéma graphique simple indiquant les principes d'accès et quelques éléments à préserver le cas échéant.

LANRIVOARÉ BOURG



- ▲ Accès Principal
- Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
- Liaison piétonne : A créer
- périmètre OA

Réalisation : Communauté des communes du pays d'Iroise

LANRIVOARÉ OUEST



- ▲ Accès Principal
- Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
- périmètre OA

Réalisation : Communauté des communes du pays d'Iroise



100 - Kerdrioual 2 - LANRIVOARE

ZONAGE :

AU

SUPERFICIE :

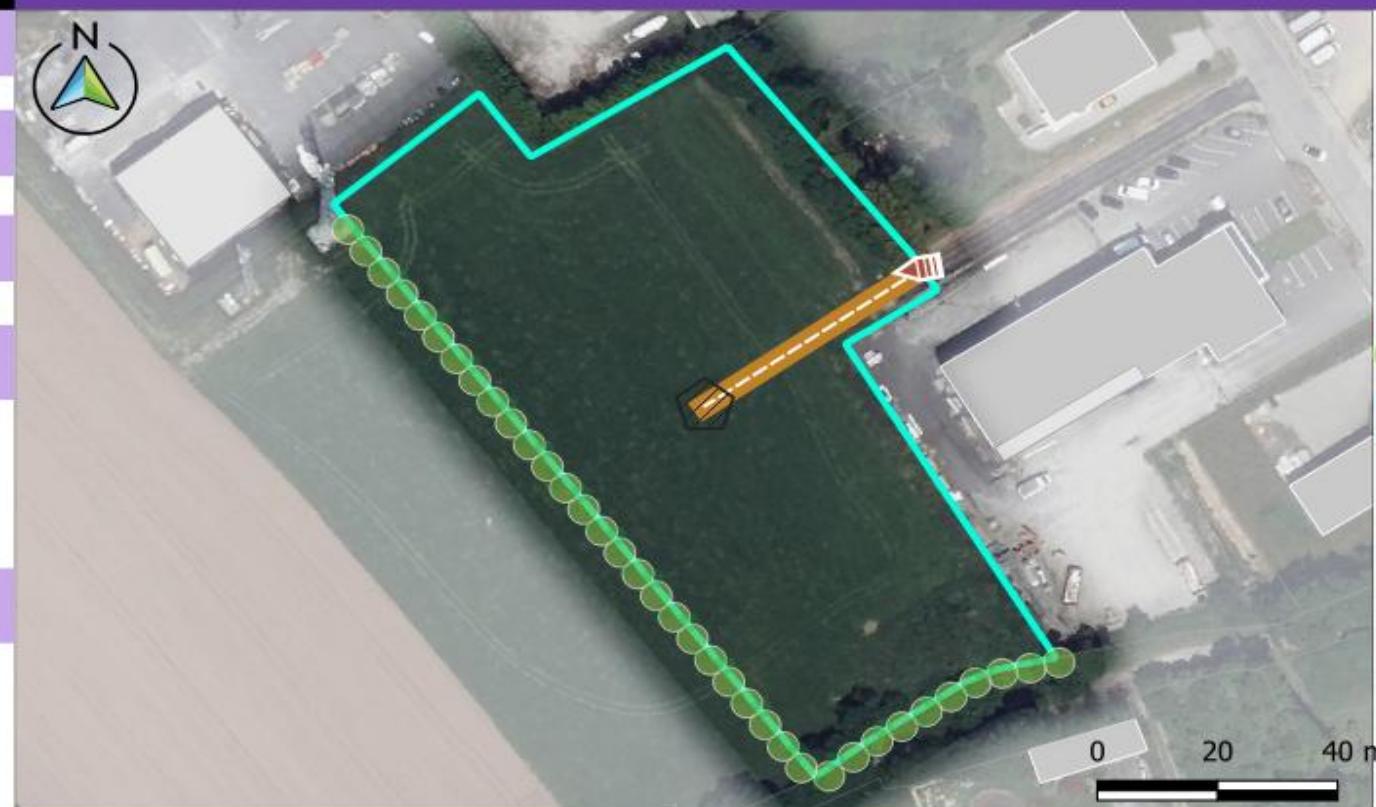
0.7328 ha

ÉCHÉANCIER :

Court terme

FORMES URBAINES ALENTOURS :

STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :

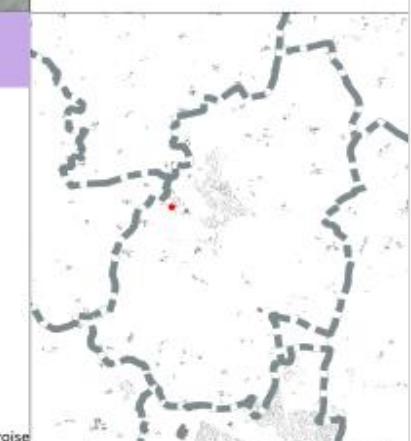


- Accès Principal
- Aire de retourement
- Voie de desserte : A créer
- Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
- périmètre OA

ENJEUX :

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée
(PA, PC groupé ou ZAC)



Source : Communauté de Communes du Pays d'Iroise

OAP sectorielles d'aménagement de niveau 2

Rappel :

Schéma graphique détaillé accompagné d'une fiche de principes.



1 - Ilot le relais - LANRIVOARE

ZONAGE :

1UHa2

SUPERFICIE :

0.16 ha

ÉCHÉANCIER :

Court terme

DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :

25 logements/ha

FORMES URBAINES ALENTOURS :

Maison ternaire de centre bourg et pavillonnaire en lotissement.

STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :

Le site est un îlot urbanisé comportant un



ENJEUX :

Produire des logements en densité, en extension urbaine.

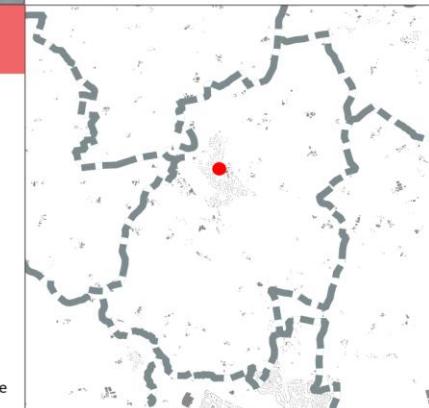
Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- pieton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.

PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :

L'opération doit produire a minima : 16 logements soit une densité brute de 101 logements/ha
 Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 10
 Servitude de Taille de Logement (STL) : 13
 Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)

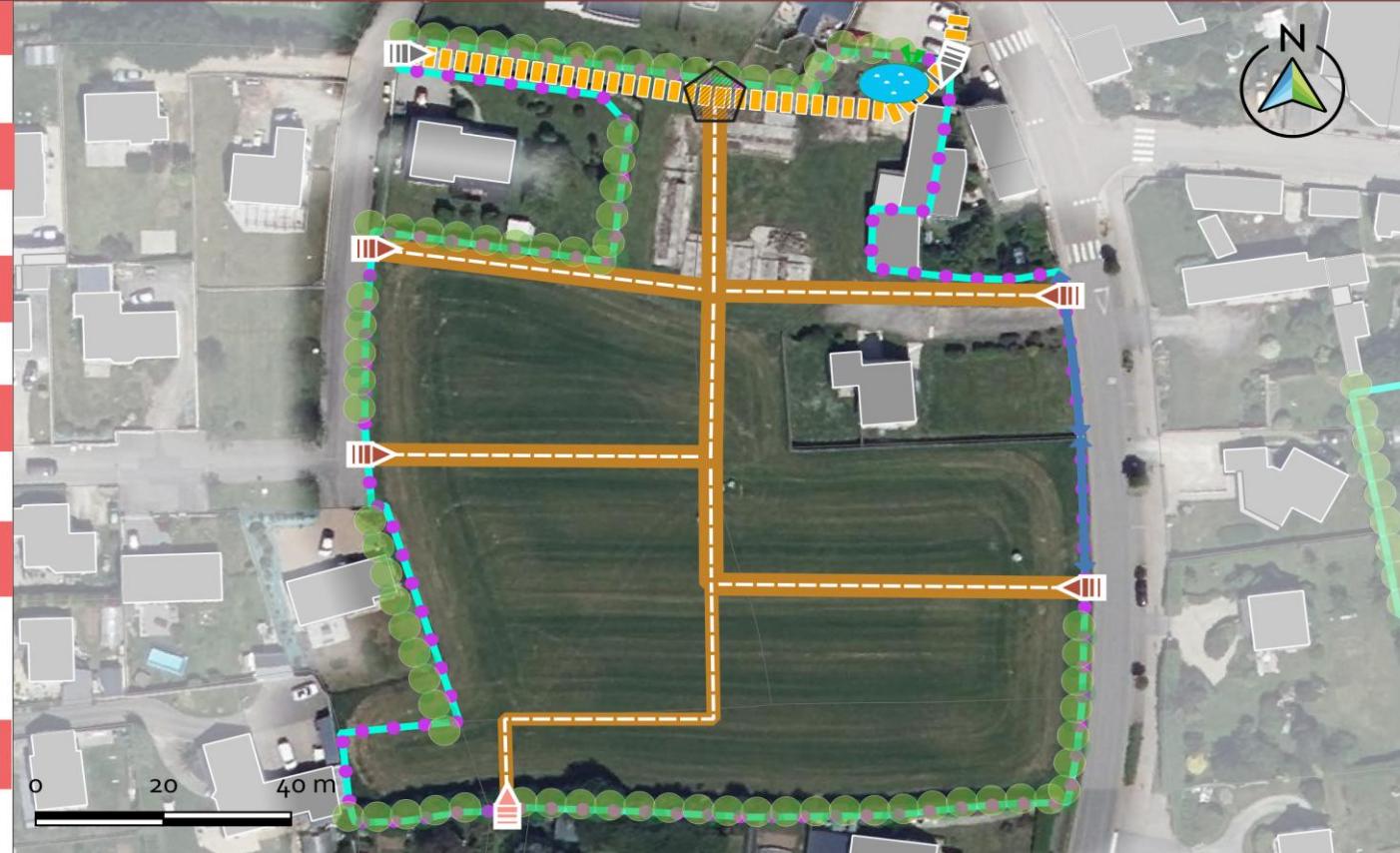


Source : Communauté de communes du pays d'Iroise



2 - Ilot centre bourg - LANRIVOARE

ZONAGE :	1 AUhb
SUPERFICIE :	1.17 ha
ÉCHÉANCIER :	Court terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :	25 logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :	Maison ternaire de centre bourg et pavillonnaire en lotissement.
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :	Fonds de jardins et parcelles libres



- ▲ Accès Principal
- ▲ Accès Secondaire
- ▲ Accès piéton
- ▲ Ouvrage eaux pluviales
- ▲ Aire de retournement
- Voie de desserte secondaire : A créer
- Voie de desserte principale : A créer
- Voie de desserte : A créer
- Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
- Liaison piétonne : A créer
- ↔ Principe d'alignement du bâti
- périmètre OA
- Servitude Mixité Sociale

ENJEUX :

Produire des logements en densité, en extension urbaine.

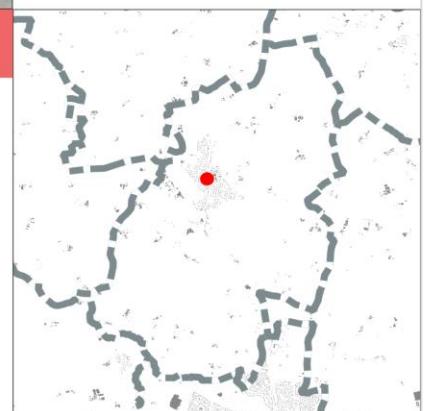
Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.

PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :

L'opération doit produire a minima : 45 logements soit une densité brute de 39 logements/ha
 Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 10
 Servitude de Taille de Logement (STL) : 0
 Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



Source : Communauté de communes du pays d'Iroise

3 - Atelier - LANRIVOARE

ZONAGE :
UHb

SUPERFICIE :
0.26 ha

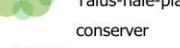
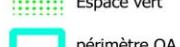
ÉCHÉANCIER :
Court terme

DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :
25 logements/ha

FORMES URBAINES ALENTOURS :
Pavillonnaire aéré et maison entrée de bourg alignées

STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :
Ancien hangar agricole



-  Accès Principal
-  Aire de retournement
-  Voie de desserte principale : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Espace vert
-  périmètre OA

ENJEUX :

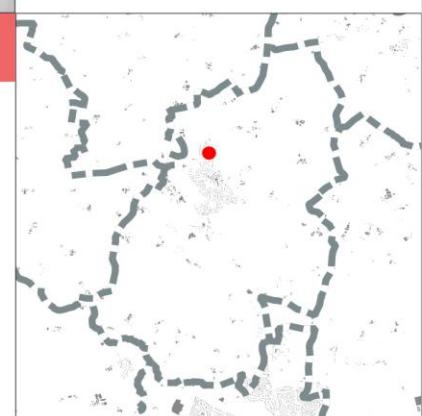
Produire des logements en densité en renouvellement urbain.
Conforter la limite d'agglomération et instaurer une séparation fonctionnelle avec l'activité agricole à proximité.
Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.
Porter une attention particulière au paysage et au patrimoine environnant.

PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :

L'opération doit produire a minima : 10 logements soit une densité brute de 38 logements/ha
Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 0
Servitude de Taille de Logement (STL) : 0
Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



Source : Communauté de communes du pays d'Iroise



4 - Pen ar Guear - LANRIVOARE

ZONAGE :
2 AUh
SUPERFICIE :
0.91 ha
ÉCHÉANCER :
Long terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :
25 logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :
Pavillonnaire aéré en lotissement
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :
Champs cultivés



- ▲ Accès Principal
- ▲ Accès piéton
- Ouvrage eaux pluviales
- ▲ Aire de retournement
- Voie de desserte secondaire : A créer
- Voie de desserte principale : A créer
- Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
- Liaison piétonne : A créer
- pérимètre OA

ENJEUX :

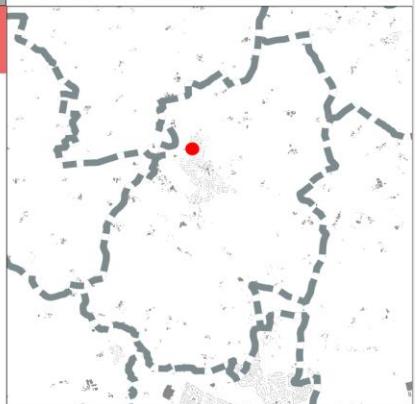
- Produire des logements en densité, en extension urbaine.
- Maintenir un lien en continuité avec la TVB.
- Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.
- Porter une attention particulière au paysage et au patrimoine environnant.

PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :

L'opération doit produire a minima : 20 logements soit une densité brute de 22 logements/ha
 Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 0
 Servitude de Taille de Logement (STL) : 0
 Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



Source : Communauté de communes du pays d'Iroise

5 - Coccinelles - Tranche 2 - LANRIVOARE

ZONAGE :	
2 AUh	
SUPERFICIE :	
2.51 ha	
ÉCHÉANCIER :	
Long terme	
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :	
25 logements/ha	
FORMES URBAINES ALENTOURS :	
Pavillonnaire aéré en lotissement	
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :	
Champs cultivés	



- ▲ Accès Principal
- ▼ Accès piéton
- Ouvrage eaux pluviales
- Voie de desserte secondaire : A créer
- Voie de desserte principale : A créer
- Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
- Liaison piétonne : A créer
- pérимètre OA

ENJEUX :

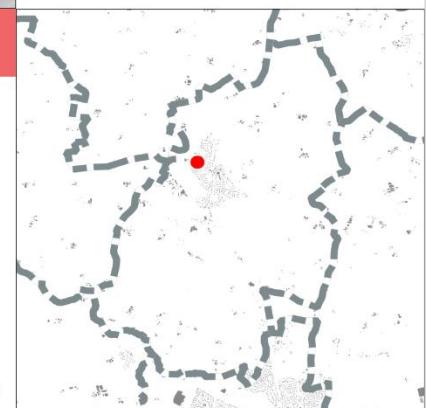
- Produire des logements en densité, en extension urbaine.
- Maintenir un lien en continuité avec la TVB.
- Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.
- Porter une attention particulière au paysage et au patrimoine environnant.

PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :

L'opération doit produire a minima : 32 logements soit une densité brute de 20 logements/ha
 Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 0
 Servitude de Taille de Logement (STL) : 0
 Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0

MODALITÉS D'URBANISATION :

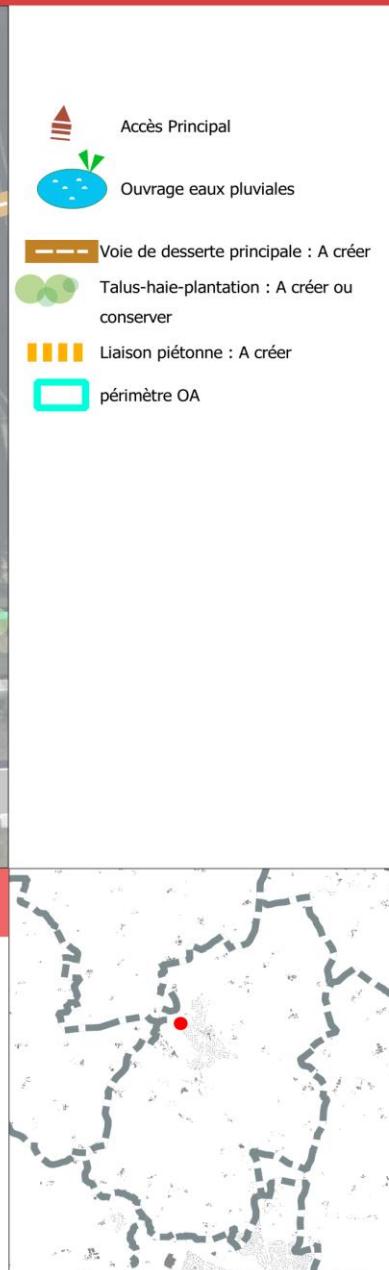
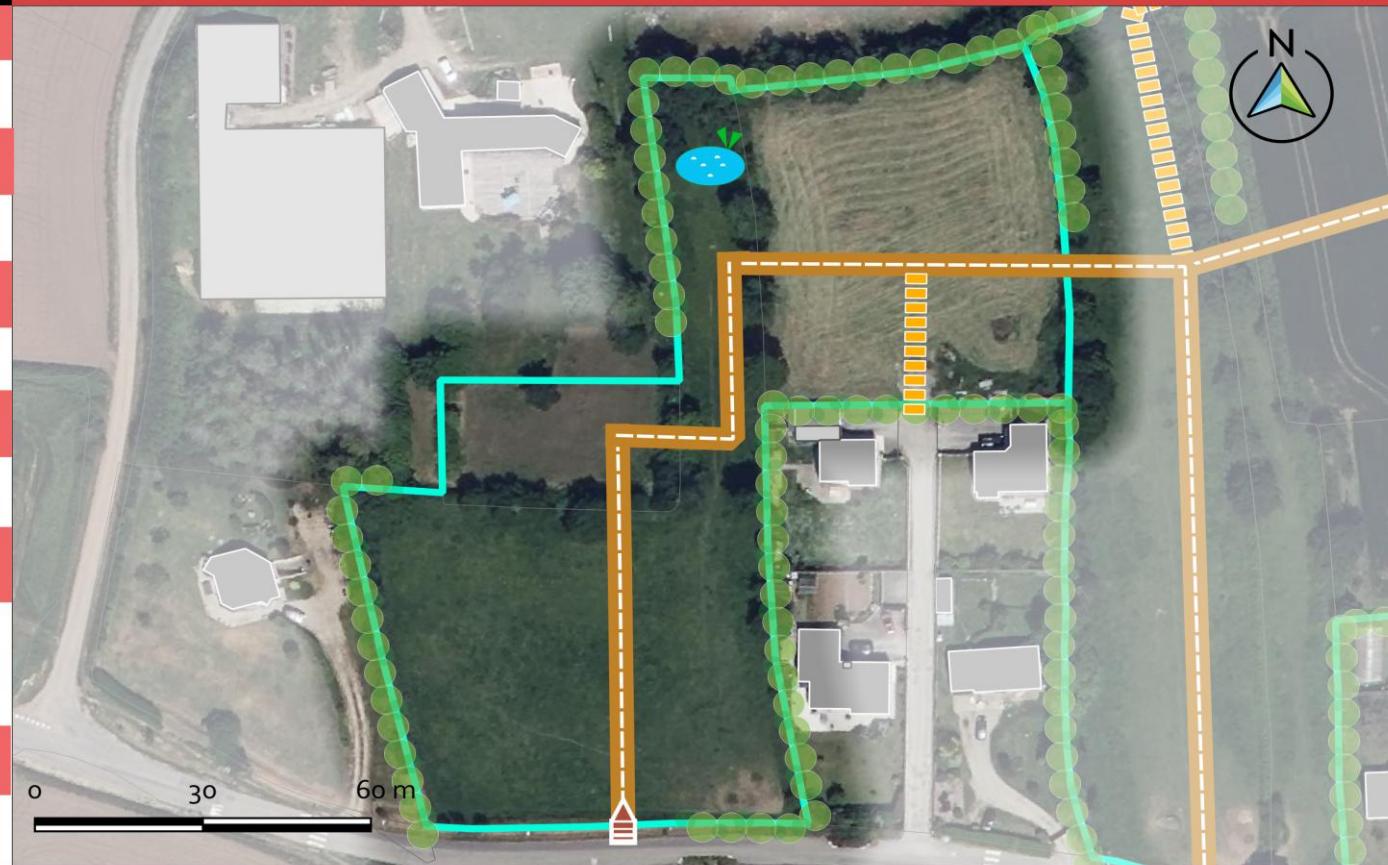
Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



Source : Communauté de communes du pays d'Iroise

6 - Coccinelles -Tranche 1 - LANRIVOARE

ZONAGE :	1Uhb
SUPERFICIE :	ha
ÉCHÉANCIER :	Moyen terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :	25 logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :	Pavillonnaire aéré
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :	Champs cultivés



ENJEUX :	PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :	MODALITÉS D'URBANISATION :
<p>Produire des logements en densité, en extension urbaine.</p> <p>Conforter la limite d'agglomération et sécuriser l'entrée de ville.</p> <p>Maintenir un lien en continuité avec la TVB.</p> <p>Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.</p> <p>Porter une attention particulière au paysage et au patrimoine environnant.</p>	<p>L'opération doit produire a minima : 35 logements soit une densité brute de logements/ha</p> <p>Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 0</p> <p>Servitude de Taille de Logement (STL) : 0</p> <p>Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0</p>	<p>Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)</p>

Source : Communauté de communes du pays d'Iroise



7 - Trezeguer - LANRIVOARE

ZONAGE :

1 AUhb

SUPERFICIE :

ha

ÉCHÉANCIER :

Court terme

DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :

28 logements/ha

FORMES URBAINES ALENTOURS :

Pavillonnaire aéré en lotissement

STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :

Champs cultivés



- Accès Principal
- Arbre à conserver
- Ouvrage eaux pluviales
- Voie de desserte secondaire : A créer
- Voie de desserte principale : A créer
- Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
- périmètre OA
- Servitude Mixité Sociale

ENJEUX :

Produire des logements en densité, en extension urbaine.

Conforter la limite d'agglomération.

Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.

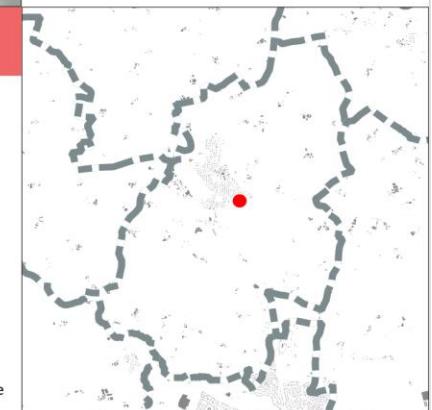
Porter une attention particulière au paysage et au patrimoine environnant.

PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :

L'opération doit produire a minima : 20 logements soit une densité brute de logements/ha
 Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 6
 Servitude de Taille de Logement (STL) : 0
 Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



Source : Communauté de communes du pays d'Iroise

100 - Kerdrioual 1 - LANRIVOARE

ZONAGE :

UE

SUPERFICIE :

1.7421 ha

ÉCHÉANCIER :

Court terme

FORMES URBAINES
ALENTOURS :

Zone d'activité et terres agricoles.

STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :

Friche industrielle.



-  Accès Principal
-  Ouvrage eaux pluviales
-  Aire de retournement
-  Voie de desserte : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Trame paysagère
-  périmètre OA

ENJEUX :

Maintenir et densifier l'activité commerciale, artisanale et industrielle sur la CCPI.

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée
(PA, PC groupé ou ZAC)

